

Directeur de la Publication: **Michel CHAUVEAU** - Responsable de la Communication : **Patrick BRUGGEMAN**

Site internet (en cours de rénovation) : <http://perso.club-internet.fr/snijslib>

EDITORIAL

C'est à la fois un honneur et un plaisir pour moi d'écrire l'éditorial de ce premier numéro de SEJSInfo.

Avec cette fin d'année 2005, une page importante de notre vie syndicale se ferme ; une autre, sans doute encore plus importante pour l'avenir du service « Jeunesse et Sports » de l'Etat, comme pour l'avenir de nos métiers, s'ouvre maintenant.

Nous pouvons avoir la fierté de dire que, collectivement, nous avons réussi cette unification syndicale à mon avis nécessaire, réclamée par beaucoup, mais qui n'était pas acquise d'avance. Il a fallu, tant pour les collègues du SNIJSL et du SNIPJSL qui ont mis au point ces nouveaux statuts, que par l'ensemble de ceux qui ont participé activement à nos assemblées générales extraordinaires, beaucoup d'intelligence et d'écoute pour mettre en évidence ce qui nous rassemble, l'essentiel, et ne pas survaloriser les approches parfois divergentes de certains que les débats ont pu mettre en évidence. La parole de chacun a pu s'exprimer, la majorité a tranché, les minorités ne sont pas rejetées pour autant, car nos statuts, déjà viables et fonctionnels, pourront s'enrichir des améliorations qu'elles pourront éventuellement proposer. Bel exemple de vie démocratique ! Je remercie très profondément et sincèrement celles et ceux qui se sont investis dans ce dossier.

Une autre page s'ouvre, formellement au 1^{er} janvier 2006. En fait, elle était plus qu'entrouverte depuis plus d'un an, les secrétaires généraux du SNIJSL et du SNIPJSL ayant pris très spontanément l'habitude de travailler ensemble, comme les bureaux nationaux des syndicats.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas eu de « retard à l'allumage » après notre congrès commun de Marly-le-Roi. La présente revue syndicale en témoigne. Il faut dire aussi que les chantiers ne manquent pas. Je suis très heureux de constater que notre nouveau bureau national fonctionne réellement en équipe. Les sections et commissions font preuve d'initiative ; elles relaient efficacement la secrétaire générale adjointe et le secrétaire général, qui ne peuvent pas être simultanément sur « tous les fronts », tout en veillant avec la plus grande attention à l'unité syndicale et la cohérence de nos actions. Je ne pouvais rêver mieux ! La encore, un grand merci à toutes et à tous.

De nouvelles échéances importantes se préparent. Je suis persuadé que l'Etat a une mission de service public dans le domaine de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Elle n'est évidemment plus la même qu'il y a dix, vingt ou trente ans. Contribuons à mieux la définir et la mettre en œuvre. Voilà le challenge qui nous attend.

Dans l'immédiat, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, comme à vos proches, mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2006.



Michel CHAUVEAU

Sommaire

	pages
Comptes-rendus du Congrès	
◆ Assemblées Générales du SNIJSL du 21 octobre	2
◆ Assemblées Générales du SNIPJSL du 21 octobre	7
◆ Bureau National commun du 21 octobre	10
◆ Assemblée Générale commune du 22 octobre	12
◆ Motions de congrès	15
Affaires professionnelles	
18 à 28	
◆ CNDS	18
◆ LOLF	20
◆ RIME	21
◆ Missions et organisation des services et établissements	22
◆ SMR	23
◆ CNEPJ	24
◆ Formation	25
◆ TOS	27
◆ C R des CTPM du 18 octobre et 23 novembre	28
Affaires corporatives	
30 à 34	
◆ Dernières CP et CAP - Fonctionnement des CAP	30
◆ Évaluation des IJS	32
◆ Formation des IJS stagiaires	33
◆ Renouvellement de détachement des chefs d'établissement	34
◆ Journée de solidarité	34
Vie syndicale	
◆ Élections aux sections thématiques nationales	34
Tribune libre	
◆ Article de Gilbert BARRILLON	35
◆ Article de Robert POULIQUEN	36
◆ Article de Patrick GONTHIER et Joaquin MASANET	36
Section des retraites	
◆ FGR dans l'action	37
◆ Activités de la section	38
Hommages à nos collègues disparus	
39	
Encart	
◆ Bulletin d'adhésion 2006	

Compte rendu du Congrès



Rapport Moral de la Secrétaire Générale du SNIJSL

Assemblées générales ordinaires et extraordinaires du SNIJSL - 21 octobre 2005

L'année 2005 aura été marquée par l'indigence du dialogue social pratiqué par notre administration et qui nous oblige à être à la fois à l'origine des actions et force de contre-propositions lorsqu'elles existent, pouvant faire croire à une gestion que nous avons toujours refusée.

Cette conception méprisante et autocratique a trouvé toute son expression dans une succession de mensonges sur l'avenir de deux établissements : Montry et Antibes...

VIE SYNDICALE

FONCTIONNEMENT DU BUREAU NATIONAL

Je n'avais pas imaginé il y a un an, lors du congrès de Lille, que les circonstances me conduiraient à vous présenter ce rapport en tant que secrétaire générale ; je n'imaginai pas non plus être amenée à saluer devant vous la mémoire de Michel Roncier qui nous a quitté fin août. Je citerai simplement un poème d'Aragon qu'il aimait "c'est une chose étrange à la fin que le monde, un jour je m'en irai sans en avoir tout dit "(Aragon).

Nombre de collègues retraités, qui ont fait le Ministère, sont également décédés en 2005, j'évoquerai seulement les fameux stages DRANSART puisque leur promoteur nous a aussi quittés cette année.

Suite à la nomination de Philippe Chaussier, comme inspecteur principal, au mois de novembre 2004, j'ai été élue secrétaire générale en janvier 2005 par le bureau national.

Ce qui a en conséquence contraint notre administration, des syndicats "amis" et probablement quelques collègues, à concevoir que pour la première fois depuis 50 ans la fonction de secrétaire générale puisse être déclinée au féminin. On ne m'appelle plus systématiquement Monsieur le secrétaire général, c'est ma modeste contribution à la parité au MJSVA

Je citerai René Char : " Impose ta chance, sers ton courage, va vers ton risque, à te regarder ils s'habitueront".

Le rapport que je vais vous présenter est celui d'une équipe, le Bureau national, j'y reviendrai, et d'un secrétariat général assuré successivement par deux personnes sachant que Philippe Chaussier est resté associé comme expert aux travaux du Bureau national. Je le remercie au nom du BN et du SNIJSL pour avoir tant apporté à notre syndicalisme, n'avoir jamais baissé la garde dans la défense de notre corps et gardé intacte sa capacité de révolte, c'est un euphémisme, devant l'incurie.

Ce cadre étant posé, notre vie syndicale s'est traduite par des réunions de Bureau national quasi mensuelles, un Conseil National en mars puis un second préparatoire à l'assemblée générale du mois de septembre et un à la veille de l'assemblée générale.

Progressivement les réunions de nos bureaux nationaux ont été couplées avec celles du SNIP, pour un temps de travail commun sur les différents aspects de nos préoccupations. Nous avons appris à nous connaître mieux, et j'ai trouvé auprès de Michel Chauveau, outre l'expérience et la stature que vous lui connaissez, une qualité d'écoute et un syndicalisme sans concession que vous avez retrouvé dans nos nombreux courriers cosignés

La façon dont Michel Chauveau a été traité professionnellement par une administration qui ne peut concevoir qu'un fonctionnaire de ce niveau s'implique au niveau syndical est inacceptable. Je tenais à le dire ici publiquement.

Dans la mesure du possible nous essayons de coupler nos réunions de Bureau National avec les demandes d'audience ou de rencontres thématiques par souci d'économie et de temps de déplacement.

La structuration du Bureau national traduit notre volonté de travailler en équipe, volonté qui devra se poursuivre au sein du BN de transition, si vous validez la refondation syndicale.

Je rappelle que je suis la seule à bénéficier d'une décharge syndicale -à plein temps- tous les collègues du Bureau national sont en prise avec l'activité d'un service ou d'un établissement et ne bénéficient eux d'aucune décharge.

Notre équipe était structurée de la façon suivante : une secrétaire adjointe à la vie professionnelle (Florence Giraud), deux secrétaires généraux adjoints aux affaires corporatives (Pascal Étienne et Philippe Pottier) et à la vie syndicale (Bernard Bronchart, Martine Charrier) et une trésorière (Brigitte Frattini). L'ensemble du BN apportant sa contribution.

Je voudrais associer aux travaux du BN l'action des sections et de leurs délégués, qui sont nos relais au plan local et dont nous sommes les portes parole.

Nous avons également essayé de constituer des groupes de travail thématique associant des syndiqués, en particulier sur le thème de la formation initiale des stagiaires puis sur l'évaluation des inspecteurs et je voudrais notamment remer-

Président de séance
Martine CHARRIER

Vérificateurs aux comptes 2004 :
Pierre LARRE et Véronique OSMONT

Les comptes 2005 seront vérifiés en 2006 (à prévoir dans les modalités de fusion).

QUORUM :

106 adhérents

Présents 48

Mandats AG ordinaire = 49 ; majorité qualifiée de 50 sur 97.

Mandats AG extra ordinaire : 52 ; majorité qualifiée de 51 sur 100.

Compte rendu du Congrès (suite)

Une commission de rédaction des projets de statuts du syndicat fusionné a été mise en place avec le SNIP sous la "houlette" pour le SNIJSL de Brigitte Frattini, que je remercie infiniment pour ses trésors de patience et de rigueur intellectuelle.

Nous ferons un compte rendu plus précis de ses travaux lors de l'AG extraordinaire.

Je peux difficilement conclure ce sujet sans évoquer ma succession à court terme en tant que permanente syndicale, d'ici un an ou deux, et que j'envisageais bien avant un quelconque oukaze que je récuse totalement. J'estimais avoir rempli ma "lettre de mission" et espérais un point d'orgue aujourd'hui. Nous en reparlerons en questions diverses si vous le souhaitez.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ TECHNIQUE PARI- TAIRE MINISTÉRIEL

2004 n'avait connu qu'un CTPM in extremis le 14 décembre. 2005 en a connu trois, à ce jour, dont un présidé par le ministre soi-même pour prouver sa bonne volonté en matière de "dialogue social" demandé par le Ministre de la Fonction publique. Il en fallait plus pour faire passer la pilule de Montry. Les comptes-rendus vous ont été diffusés le plus rapidement possible.

Toujours dans ce cadre, le ministre a installé lors de l'audience du mois d'avril un groupe de travail des membres du CTPM qui étaient censés réfléchir aux missions et organisation des services. Hélas, le SNAPS a boycotté rapidement ces réunions au motif de non information en matière de Réorganisation Administrative de l'Etat RADE. Le SNIJSL et le SNIP se sont donc rapidement retrouvés seuls.

Puis notre administration dans sa grande sagesse a imaginé une réunion le 18 juillet avec transmission de documents de travail le vendredi 15 juillet, pour nous informer des fusions/

La Réorganisation Territoriale de l'Etat et la Stratégie Ministérielle de Réforme *id est* stratégie des moyens en réduction, pour reprendre l'expression de Michel Chauveau, ont été les principaux points à l'ordre du jour de ces CTPM.

Je citerai néanmoins un Décret publié le 14 septembre qui porte sur les conditions de nomination comme directeur et directeur adjoint d'établissements et qui a des conséquences pratiques à court terme.

Le SNIJSL et le SNIPJSL ont pris une place importante au sein de cette instance, soit parce qu'on la leur a reconnue (rôle notable au sein de la parité intersyndicale au complet), soit parce qu'ils l'ont imposée par leur connaissance des dossiers (RADE, établissements).

L'explication de l'attitude de l'administration qui renâcle à échanger se trouve peut-être dans le document Stratégie Ministérielle de Réforme au MJSVA qui présente comme un frein aux réformes le temps passé à dialoguer avec les organisations syndicales !

COMMUNICATION

La communication du SNIJSL passe par le canal de comptes rendus réguliers et rapides que nous vous adressons, j'en profite pour remercier les différents rédacteurs notamment Philippe Bertrand qui assure la prise de note des Bureaux nationaux.

Elle passe aussi par notre publication INFOs IJSL dont on dira que les rédacteurs sont moins variés... ainsi que par le site internet dont j'assume l'entière responsabilité, j'en conviens !! Certains aimeraient plus, mieux, soit, les bonnes volontés sont bienvenues.

SNIP Info a publié nombre de nos comptes rendus et réciproquement, préfigurant, une publication unique à terme. J'ajoute que INFOsport.org publie l'intégralité de ce que nous transmettons, je n'en abuse pas mais cela fait toujours mouche. Action Jeunesse fait parfois de même. Enfin, nos contacts avec certains députés ont pu aboutir parfois à des questions écrites posées à notre Ministre.

RELATIONS SYNDICALES

Au chapitre des relations avec l'UNSA Education et ses syndicats du "champ jeunesse et sports", je traiterai rapidement le premier point pour dire qu'elles sont cordialement distantes mais que cela n'est plus un problème, car nous nous retrouvons sur l'essentiel pour des organisations syndicales, la condamnation de l'incapacité de notre administration à gérer nos dossiers corporatifs et professionnels.

Notre mode de relation avec le SNIP s'est beaucoup transformé et nous nous coordonnons nous même, nous y parvenons même parfois avec les autres syndicats de la fédération !

Cela tient à la fois aux personnes, aux circonstances et au projet commun.

Avec le SNIP, dans la logique de nos temps de travail et participation conjoints, nos prises de positions et nos comptes rendus sont désormais communs.

Certains ont pu par le passé poser la question : est on plus fort à être deux syndicats distincts ?

La réponse pour moi est clairement non ; si nous avons été percutants cette année, c'est toujours d'une seule voix. Une seule voix pour un corps unique, cela semble une évidence. Nous y arriverons sans y perdre notre âme puisque nous regardons ensemble dans la même direction..., c'est éminemment souhaitable dans un ministère qui n'a lui aucune direction...

Dans un certain nombre d'occasions cette année, nous avons pu conduire des actions communes avec la CGT, le SGEN CFDT et la FSU notamment en ce qui concerne la réforme territoriale de l'Etat, la fermeture du CREPS de Montry ou la suppression d'emplois TOS en établissements.

C'est loin d'être simple, vous n'imaginez sans doute pas le temps passé à peser chaque virgule d'une déclaration commune, mais c'est parfois payant.

Compte rendu du Congrès (suite)

CHAMP PROFESSIONNEL

Nous avons souhaité et salué la réorganisation du gouvernement en 2004 avec le retour dans le champ de compétence du Ministère du secteur Jeunesse et l'arrivée de la vie associative.

Mais il est clair que ces valse hésitations cassent les dynamiques des politiques publiques et l'organisation des services, et n'ont aucune lisibilité pour nos partenaires et le citoyen.

D'autant plus, et c'est bien ce que nous craignons, que le seul moteur de l'action de notre ministère en 2005, l'objectif JO 2012, s'est cassé le 6 juillet.

Les directions d'objectifs ont largué les amarres depuis belle lurette. Le projet JO a été la réponse à toutes questions, le projet unique et non concerté en matière de politique sportive voire en matière de politique tout court.

En matière de politique Jeunesse, l'absence de projets est affligeant ; le SEP en a mis en lumière toutes les aberrations. " Nous n'avons nul besoin d'une politique spectacle qui regroupe de manière éphémère et aléatoire autour d'un coup ponctuel. L'urgence est à l'action durable, concertée, cohérente, à la réaffirmation d'un Etat fort qui assure son rôle d'opérateur et de régulateur, à l'investissement dans la durée, dans l'intelligence, dans la culture, dans l'émancipation individuelle et collective. Un véritable projet de société, juste un tout petit peu plus important qu'une candidature !"

Coup de grâce, s'il en fallait un, la DIES vient d'être repartagée !!

Pour ma part en tant que membre du CNEPJ, j'ai dénoncé tout au long de l'année une politique législative aberrante qui a fini par aboutir sous la forme d'une ordonnance portant sur les centres de vacances et de loisirs et applicable en janvier 2006.

Le CNEPJ est devenu une instance de pseudo concertation au sein de laquelle mon rôle comme représentante des syndicats d'inspecteurs consiste à la fois à veiller au respect des compétences régaliennes des services de l'Etat et à préserver ce qui est l'essence même de notre métier, je pense notamment au transfert de l'inspection des stages à l'étranger à des personnels consulaires.

Dans un autre registre j'ai été élue au conseil d'administration de la JPA. Martine Charrier a accepté de m'y remplacer compte tenu de mes fonctions actuelles.

On a vu réapparaître la question de Montry dans le courant de l'été, établissement qui outre le fait de rester un « garage à vélo » de la fédération cycliste et une "sublime école privée" -ce sont les termes du ministre- aura désormais le statut d'école de la deuxième chance de l'armée mais nous ne savons toujours pas s'il restera dans le patrimoine du MJSVA.

Le devenir du projet CNDS a longtemps été sous embargo ; les derniers discours du Ministre, la présentation du Budget et le compte rendu du dernier CNAPS ont fini par nous apporter des éléments. Peut être seront nous informés par la presse en lisant les compte rendus des débats budgétaires qui devront solder le défunt FNDS pour cause d'«avènement lolfique ».

Seule la convention collective de métiers du sport et de l'animation a vu le jour mais n'a pas été validée par l'UNSA qui considère qu'elle constitue un recul. En ce qui concerne le projet de décret sur les CTS, la concertation a été réelle mais c'est le Budget et la Fonction Publique qui s'étonnent...

Dans ce contexte de vacuité de guide et de projet, il n'est pas étonnant que les services du MJSVA soient menacés par la réforme de l'Etat et trois ministères rivalisent d'initiatives pour qu'il en soit ainsi : le Budget avec la LOLF, la Fonction publique avec les SMR et l'Intérieur avec la RATE et la RADE. Tout ceci devant tendre vers la performance du secteur... privé !

En 2004, notre action avait sans aucun doute permis d'éviter le pire au niveau régional.

En avril 2005, lors de l'audience notre Ministre disait même attendre de nous un soutien à son projet de pôle jeunesse/ sports/ culture/ vie associative.

Mais nous n'en avons jamais plus entendu parler et nous l'avons rappelé dans notre courrier du mois de septembre. Une nouvelle audience est prévue le 22 novembre.

Au niveau départemental, notre Ministre a *in extremis* donné instruction aux préfets pour le maintien des DDJS.

Après une longue période d'absence d'information, contrairement aux instructions du Premier Ministre d'alors, la DPA a communiqué en juillet la synthèse catastrophe des propositions. Au total 13 à 19 directions départementales étaient susceptibles d'être absorbées/fusionnées sous une forme ou sous une autre.

Parallèlement, un document différent était en secrète circulation dans les couloirs d'un Ministère qui n'a pas perdu radio moquette dans le déménagement.

Enfin nos vérifications auprès des collègues faisaient état d'une réalité encore différente, et les informations de la rentrée semblent montrer une volonté gouvernementale de "calmer le jeu" comme l'a laissé entendre le ministre lui-même lors du séminaires des chefs de service le 26 septembre à l'INSEP.

Nous devons rester vigilants car la stratégie de notre Ministère reste bien résumée par la formule de l'Intersyndicale : "tant qu'une décision n'est pas prise, c'est une rumeur (or par définition, une rumeur est infondée). Tant qu'une décision n'est pas prise, on ne peut pas en parler, parce que, par définition, la décision n'est pas prise. Quand une décision est prise, il n'y a plus de raison d'en discuter, puisque la décision est prise".

Je tiens à dénoncer par ailleurs, les effets induits par l'incurie de notre administration dans ce dossier et notamment des situations locales indignes subies par certains de nos collègues.



AFFAIRES
CORPORATIVES

Participation aux CAP et CCP

2004 était une année d'élection, la liste UNSA-éducation (SNIJSL&SNIPJSL) a obtenu 5 sièges sur six et 73% des voix.

Il est toujours un peu difficile de perdre en siège pour ce qu'on estime être de mauvaises raisons plus encore quand une proportion non négligeable de syndiqués oublie de voter. Il fallait que je le dise.

Sont titulaires : Florence Giraud, Pascal Étienne, Philippe Pottier et pour le grade d'IP Laurent de Lamarre

Suppléants : Jean-Marie Bonnet, Brigitte Astier et moi même, Éric Ledos et Michel Chauveau pour le grade d'IP. Un siège est vacant depuis le décès de Michel Roncier.

La nouvelle équipe SNIJSL&SNIPJSL (depuis la constitution du nouveau corps unique, une CAP réunit les représentants de chaque syndicat d'inspecteur) a participé à quatre CAP à ce jour et a rapidement trouvé un mode de fonctionnement.

Nos barèmes et nos modes de fonctionnement étaient différents, ce qui a nécessité un temps de préparation un peu plus long. Mais nous y gagnons largement collectivement en efficacité puisque la DPA ne peut plus diviser pour mieux régner, sous réserve toutefois que les collègues communiquent très précisément leurs vœux.

Notre administration ayant innové cette année en refusant de renommer sur des postes de direction des collègues en fin de détachement, nous avons dû être particulièrement tenaces. Nous espérons être compris dans nos positions de principe, en l'espèce une opposition ferme à des sanctions ou à une volonté déguisée de "régler des comptes" ne reposant sur aucun rapport ou faits précis.

A noter aussi que notre administration centrale prône une mobilité accélérée pour les inspecteurs détachés sur emploi, qu'elle est loin de s'appliquer à elle même. Un exemple : la durée de détachements comme directeur d'établissement est désormais limitée à 3 ans renouvelable une fois.

Compte rendu du Congrès (suite)

Le rapport d'activité 2004 faisait état d'une CAP disciplinaire qui avait abouti à une sanction sévère pour l'intéressé. Le jugement au pénal a confirmé les charges retenues, confortant a posteriori les représentants du personnel membres de la commission, dans la position difficile qu'ils avaient eu à prendre par leur vote.

Dossiers en cours

Ce que nous appelons affaires corporatives est constitué d'un ensemble de dossiers techniques et pour lesquels il est parfois difficile d'être pédagogique mais nous essayons de le faire au mieux.

J'y associerai le suivi de situations personnelles sur lesquelles nous sommes volontairement discrets mais qui nécessitent un investissement sans faille et la compréhension de certaines "arcanes" administratives.

De quoi pouvons-nous nous féliciter depuis le congrès de Lille ?

- De 35 promotions à la première classe et de 13 promotions au grade d'inspecteur principal au titre de 2004 ; de 27 promotions à la première classe et 10 au grade d'inspecteur principal au titre de l'année 2005, l'arrêté est paru la veille du Congrès au Journal Officiel.
- De la parution imminente d'un décret pour huit nominations à la HEB et un accès à la HEA de 10 DD et 4 DRA et une majoration de la bonification indiciaire de 40 à 50 points pour 30 DD de 1^o catégorie et 11 DRA de 2^o catégorie ce qui est en fait une compensation de leur perte de salaire suite à l'incohérence des textes publiés en 2003. Il s'agit d'une rustine et non pas de la refonte globale d'un système que nous demandons mais qui semble offusquer le budget.

- De la reconnaissance que notre système indemnitaire est comparativement peu favorable, quoiqu'en dise le Ministère du Budget sur ce point aussi, qui prétend que les Inspecteurs Jeunesse et Sports bénéficient d'une Bonification indiciaire Ville et prend prétexte de l'existence de l'indemnité de logement pour classer notre dossier. Pour cette raison, nous avons demandé de transformer l'indemnité de logement dont le fondement aujourd'hui est incertain (indemnité fondée initialement sur la compensation de la perte du logement de fonction des instituteurs qui étaient à l'origine le corps vivier quasi unique du nôtre) en une indemnité de responsabilité, (concept moderne et défini réglementairement) qui viendrait compléter notre régime indemnitaire et rétablir un différentiel acceptable avec les corps que nous encadrons.

- Enfin, nous sommes fiers d'avoir contribué à la réouverture d'un concours externe de recrutement, largement demandé par nombre d'entre vous ; 200 candidats externes se sont présentés pour cette première session. (même si nous déplorons une prise de poste pour la promotion 2005 au 15 novembre ; nous ferons en sorte que cela soit temporaire). La formation de la promotion recrutée par une triple voie a fait l'objet d'une réunion unique au printemps et sera la surprise de l'automne

Je voudrais conclure en évoquant le sujet de l'évaluation qui a fait l'objet de nombreux textes Fonction publique et pour lequel notre administration a pris une fois de plus beaucoup de retard. Nous avons lancé des pistes au printemps, une réunion décevante s'est tenue au mois de septembre sur ce sujet que nous considérons comme majeur, car les modalités d'évaluation et leurs résultats auront des conséquences à la fois sur les promotions, sur le déroulement de la carrière et très probablement sur une partie de la rémunération au mérite.

Compte rendu du Congrès (suite)

Ma conclusion est bien sûr tournée vers l'avenir.

Celui de notre Ministère est sombre, tout est désormais rapport de force "selon que vous soyez puissants ou misérables" et les rapports de force ne jouent pas en notre faveur. Notre administration centrale ne brille pas par son action : si elle ne répond pas à nos courriers, elle n'est pas non plus présente efficacement aux réunions interministérielles stratégiques et on en a eu des exemples affligeants.

Celui de notre syndicat est entre vos mains et ce n'est pas une figure de style.

Les deux Bureaux nationaux du SNIJSL et du SNIPJSL vous proposent une union /refondation/fusion syndicale. Ils y ont travaillé pendant un an pour élaborer un projet, sûrement perfectible, mais viable et trouver le dénominateur commun à des positions parfois divergentes, bien que rarement éloignées.

Mon propos n'est pas de minimiser l'importance d'un mot plutôt que d'un autre, d'une modalité plutôt que d'une autre. Je vous demanderai simplement de ne pas perdre de vue deux choses :

- la première c'est qu'une période transitoire de deux ans ainsi que bien sûr des modalités de modifications sont prévues qui permettront sous contrôle de l'AG souveraine de préciser les points qui peuvent encore poser problème. Rien n'est irréversible.
- la seconde, c'est que nous devons pouvoir peser de tout notre poids, tout relatif dans le contexte que nous connaissons même si notre taux de syndicalisation est objectivement très élevé. Il est toujours vrai que « l'union fait la force ».

En 2005, et déjà depuis quelques années, le rôle de l'Etat est en question, la Fonction publique raisonne en termes de filières et de métiers et le nôtre est mal connu sous tous ses aspects, de même que les missions des personnels qui l'exercent, les services et établissements où nous l'exerçons.

L'objectif de la refondation syndicale est d'assurer au mieux la défense de tous nos intérêts collectifs et individuels dans un contexte peu favorable et qui devra évoluer au fil du temps.

Nous écrivons pour l'avenir, pour un projet de société où la problématique Jeunesse et Sports aurait un sens.

*Isabelle Bécu Salaün,
Marly le Roi Octobre 2005*

DEBAT EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le débat a porté successivement sur la RADE et la façon dont notre administration traite - ou non, *via* la politique de la chaise vide - les sujets, ses conséquences individuelles pour des collègues, et le fait que le projet "politique" légitime s'avère changer du tout au tout en fonction du représentant de l'Etat chargé de le mettre en œuvre localement.

Ont été également évoqués le laminage des moyens financiers et humains du MJSVA - à mettre en rapport avec les BOP et leurs indicateurs quantitatifs sans la moindre préoccupation qualitative - un retour en force et positif du contrôle régalién (CVL, déclaration de première ouverture, cartes professionnelles..) mais sans les moyens humains d'effectuer ces missions administratives et dans le même temps la disparition des politiques de développement jeunesse, sport, vie associative.

Le CTPC a été réuni plusieurs fois cette année sur la laborieuse réorganisation de l'administration centrale en quatre directions, on fait un jour ce qu'on défait le lendemain (DIESS) et il est à craindre que les relations avec les syndicats issues de cette réorganisation soient très modifiées.

Au plan corporatif, les inspecteurs n'acceptent plus un régime indemnitaire à minima inéquitable

Le rapport moral a été voté par 47 présents et 46 mandats (4 abstentions)

Le rapport financier présenté et voté suite au rapport de vérification des comptes financiers de l'exercice 2004 du SNIJSL présenté par Véronique OSMONT et Pierre LARRE à partir des documents comptables fournis par la trésorière et la secrétaire générale du syndicat :

- le compte de résultat 2004
- le compte de bilan 2004

le budget spécifique du congrès de Lille

Ils ont constaté l'authenticité et la sincérité des comptes vérifiés et donné quitus à la trésorière

PRÉSENTATION DU PROJET DE FUSION SYNDICALE

Brigitte FRATTINI a rappelé la démarche engagée depuis le congrès de Lille par le groupe de travail *ad hoc* SNIJSL et SNIPJSL, sur la base d'un syndicat de corps évoluant vers un syndicat de métier.

Compte tenu de la divergence avec le SNIPJSL (ciblé sur syndicat de métier étendu à d'autres corps identifiés) le champ de syndicalisation a été étudié dans un second pour revenir ensuite à cette question.

Le Conseil National (trois réunions) et les sections ont été très associés aux discussions.

Le débat a donc largement eu lieu en amont et a été pris en compte.

A ce stade, et pour des raisons pratiques, les modalités de vote ne permettront pas une navette entre les deux AG simultanées du SNIJSL et du SNIP. Les statuts doivent donc être votés dans les mêmes termes, par contre les statuts du futur syndicat pourront aisément être modifiés dans un an si besoin à l'usage.

Les deux Bureaux nationaux du SNIJSL et du SNIPJSL présentent leur démission pour des raisons pratiques (continuité) et de légitimité afin de réélire deux BN pour deux ans qui travailleront conjointement à la refondation opérationnelle, si celle-ci est adoptée par l'AG.

Compte rendu du Congrès (suite)

Les deux entités syndicales existent encore formellement pendant deux ans au moins.

Suite à un travail technique avec L'UNSA-éducation (A. Bernat), il apparaît qu'une motion technique doit être mise au vote pour ajouter à l'article 1 mention de l'antériorité syndicale du nouveau syndicat : Le SEJS est la continuation du SNIJSL (Syndicat National des Inspecteurs de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs) et du SNIPJSL (Syndicat National des Inspecteurs Principaux de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs).

On fonde donc une 3^{ème} entité présentée comme la continuité des deux en les conservant pour maintenir leur représentativité dans les instances où ils sont représentés.

La comptabilité unique démarrerait au premier janvier 2006 avec un Budget prévisionnel et une grille de cotisation proposés le lendemain du vote de la présente AG s'il est positif.

L'assemblée générale rend « hommage » à Philippe CHAUSSIER - devenu Inspecteur principal -et qui remercie tous les collègues qui oeuvrent au projet de fusion.

Le débat très ouvert s'est engagé sur l'extension du champ de syndicalisation par rapport au motion de Congrès de Lille et les modalités de cette extension (sauf vote contraire à la majorité)

L'abandon de l'intitulé d'un corps d'inspection et du qualificatif terme national pose problème, de même que le sigle du nouveau syndicat (SEJS) mais la question peut paraître mineure au regard des enjeux. La motion technique pourrait figurer en dispositions transitoires.

Il est redit que la question syndicat de corps ou de métiers n'est pas encore tranchée - le SNIP ayant accepté de différer - et le sera par la future assemblée souveraine. La notion d'encadrement prime et par conséquent l'extension ne s'appliquerait (dans un délai de deux ans) qu'à des fonctionnaires en situation de détachement fonctionnel (ce qui n'est pas le cas des DTN dans leur majorité). La formulation du délai pose problème : est ce une durée limite d'adhésion ?

Isabelle Bécu-Salaün met en garde contre une focalisation sur la question des DTN alors que d'autres situations d'encadrement pourront se présenter dans un avenir auquel nous travaillons par la rédaction de statuts, les précédents ayant été modifiés en ... 1978.

Le SNIJSL défend le principe d'équipe de direction en tenant compte ensuite des différences éventuelles. Il faut se positionner sans ambiguïté comme corps d'encadrement conformément à notre statut IJS d'autant que près de la moitié du corps est en situation de détachement ou fonction d'encadrement. Or le terme accrédite l'idée de différences selon le positionnement. La base du métier « d'Inspecteur de base », c'est la fonction d'encadrement. Le répertoire interministériel des métiers RIME vise à classer 900 corps dans 26 filières métiers et nous devons afficher avant tout notre mission d'encadrement, conseil expertise, face au risque d'être cantonnés au simple contrôle.

En ce qui concerne les sections thématiques, il est rappelé l'existence de la conférence des chefs d'établissement et de l'association des DR. Il s'agit bien donner place dans notre futur syndicat à la représentation de tous les métiers. *A contrario* l'Administration Centrale a très bien su utiliser l'existence des diverses entités non coordonnées entre elles (cf. la discussion sur les BOP).

La solution proposée - élection au sein des structures précitées par les collègues syndiqués SEJS de leurs représentants - et non création de collèges devraient permettre de coordonner les actions et donc de mieux défendre les intérêts collectifs.

Il s'agit effectivement d'une proposition des deux syndicats existants, sachant que le SNIPJSL a entériné l'existence de sections régionales qui est notre spécificité.

L'assemblée est partagée mais souhaite ne pas obérer la fusion par blocage sur des points précis alors que l'objectif reste de nous RENFORCER et de nous RASSEMBLER.

A nous de faire vivre le futur syndicat par notre engagement sachant que les statuts pourront être modifiés ultérieurement par toute AG ultérieure

Il a donc été procédé au vote. Le vote est organisé à bulletin secret avec appel des présents et nouveau contrôle des mandats.

RÉSULTATS DES VOTES

100 exprimés :

3 nuls

90 oui

7 non

Simultanément, l'AG du SNIP avait adopté à l'unanimité les statuts d'un nouveau syndicat fusionné.

Sur ces bases ont été élus les représentants au futur Bureau National du SEJS (14 candidats) :

Sont élus :

Isabelle BECU-SALAÜN

Brigitte FRATTINI

Martine CHARRIER

Florence GIRAUD

Bernard BRONCHART

Jean-Marie BONNET

Edwige BAKKAUS

Anne SCHIRRER

Philippe BERTRAND

Pascal ETIENNE

Philippe POTTIER

Patrick RODIER

Une motion d'Assemblée Générale a été votée à l'unanimité :

L'AG du SNIJSL réunie le 21 octobre 2005 à Marly le Roi mandate le BN pour prendre toutes décisions utiles et nécessaires dans le cadre de la nouvelle organisation syndicale « Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et Sports » (SEJS).

Compte rendu :



Philippe BERTRAND et Isabelle BECU-SALAÜN

Compte rendu du Congrès

Assemblées générales ordinaires et extraordinaires
du SNIJSL - 21 octobre 2005

Michel CHAUVEAU ouvre la séance en demandant à Fabienne BOURDAIS de présider cette assemblée générale dont l'ordre du jour laisse entendre qu'elle devrait être importante.

Avant de commencer les travaux, Michel CHAUVEAU évoque la mémoire des collègues qui nous ont quitté depuis la dernière assemblée, il demande aux présents de respecter une minute de silence.

Rapport Moral
et d'Activités

Le texte du rapport d'activités 2004-2005 a été publié ans le N°72 du SNI-*PInfo*. Michel CHAUVEAU reprend certains points du rapport en insistant plus particulièrement sur l'important travail collectif qui a prévalu au sein du BN. L'organisation du travail en différents secteurs ou autour des métiers divers que nous exerçons est certainement améliorable. La création du nouveau syndicat devrait le faciliter.

En matière de taux de syndicalisation Michel CHAUVEAU demande qu'un effort soit fait pour acquitter sa cotisation en début d'année civile, plutôt qu'au moment de l'AG. Le trésorier serait plus à l'aise et la représentation syndicale plus lisible.

Dans nos relations avec l'Administration, il déplore le défaut de dialogue social dont les différents comptes rendus publiés au cours de l'année ont témoigné.

Sur le plan intersyndical, il tient à souligner le travail mener avec le SNIJSL préfigurant notre rapprochement statutaire. Il rappelle le nombre important de courriers co-signés avec les deux secrétaires généraux successifs du SNIJSL et les réunions de travail sur le projet de texte statutaire.

Michel CHAUVEAU précise aussi que dès les premières réunions communes d'instances paritaires nées du nouveau statut de corps unique une unité de vue s'est instaurée.

Divers points d'actualité sont soulignés :

Frédéric DELANNOY attire l'attention sur la réorganisation de l'Administration centrale nouvellement annoncée et souligne l'organisation autarcique de celle-ci. Gérard DORIVAL déplore l'absence de lettre de cadrage pour LOLF. Robert POULIQUEN demande un groupe de travail sur le champ professionnel et certaines définitions communes sur les concepts véhiculés dans la LOLF.

Michel CHAUVEAU insiste sur le fait que la LOLF est une excellente occasion de mieux positionner nos missions. Jean-Marie THEPOT affirme que cette année a connu des situations inacceptables en terme de GRH, qu'il s'agisse de la gestion du corps des inspecteurs que du suivi de textes statutaires comme le décret CTPS. Trop de dossiers sont arrêtés au milieu du gué ou font l'effet de demi mesure. Ainsi abstention sur le texte créant l'attribution de la HEB à trop peu de DR ou le questionnement sur le projet de texte relevant la NBI PRADA, évoqués en CTPM.

Gérard DORIVAL rappelle le classement des directions des DOM qui devraient être positionnées comme des services régionaux, entraînant tout ce qui s'attache à ce niveau en terme indemnitaire et statutaire.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Rapport Financier



Gilles GRENIER présente le rapport financier, soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Après vérification, quitus sera donné au trésorier.

ELECTIONS
AU BUREAU NATIONAL

Deux postes sont vacants après le décès de Michel RONCIER et la démission de Pierre OUDOT. Deux candidatures ont été enregistrées, celle de J. THIOLAT et celle de P. BRUGGEMAN.

Les candidats expliquent la raison de leur engagement. Compte tenu de la situation de transformation statutaire du syndicat, de la part prise par le présent BN dans la rédaction du projet et de la nécessaire stabilité pour mettre en place le nouveau statut que le BN appelle de ses vœux, Michel CHAUVEAU explique que l'ensemble du BN est démissionnaire et se représente pour un mandat de deux années.

Il y a donc 12 postes à pourvoir et 12 candidats ;

Sont élus :

Yannick BARILLET, Bernard BRODU, Patrick BRUGGEMAN, Michel CHAUVEAU, Laurent de LAMARE, Gilles GRENIER, Mathias LAMARQUE, Eric LEDOS, Yves PHAM VAN, Robert POULIQUEN, Jean-Marie THEPOT, Jacques THIOLAT.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Michel CHAUVEAU rappelle qu'une motion votée au Congrès de Paris en 2004 demandait au BN de travailler avec le SNIJSL à une fusion syndicale qui devait suivre la fusion des deux corps d'inspecteurs nés du décret statutaire du 12 juillet 2004.

Il explique qu'en application de ce mandat un groupe de travail SNIJSL/SNIJSL s'est régulièrement réuni, que les deux BN ont eu des réunions communes sur le sujet pour aboutir à un texte qui doit être présenté dans une forme analogue à chaque AG.

Ce texte est le fruit d'un lourd travail où chaque syndicat a tenu à faire prévaloir ses intérêts et principes et solliciter au fil des mois l'accord de ses adhérents.

Compte rendu du Congrès (suite)

Cette démarche permet de penser que le texte proposé a été compris et suscité en leur temps les remarques diverses, il est donc impossible d'envisager à cette date une remise en cause. Le vote de chacun devra déterminer la suite qu'il convient de donner au dispositif que le texte met en œuvre.

Michel CHAUVEAU demande à Bernard BRODU et Mathias LAMARQUE de présenter le textes qu'ils ont élaborés avec les membres du BN du SNIJSL chargés de cette réflexion .



Bernard BRODU rappelle qu'après une bagarre de dix ans dont deux des demandes essentielles étaient l'obtention pour les inspecteurs principaux de l'indice sommital à la HEB et pour les inspecteurs la réouverture d'un concours externe de recrutement est né par décret du 12 juillet 2004 le corps unique d'inspecteurs de la jeunesse et des sports qui permettaient de conjuguer les réponses à ces deux revendications.

La logique en matière de suivi de carrière et de défense des intéressés était la naissance d'un syndicat unique, pour répondre à la naissance du corps unique.

Bernard BRODU rappelle que le Congrès de Paris en 2004 demandait une ouverture du champ de syndicalisation autour des métiers et non seulement une référence au seul corps d'inspecteurs.

Le projet proposé prend cette dimension en compte.

Sur la méthode, outre les modalités de vote sur un texte identique par les deux AG des syndicats d'inspecteurs, Bernard BRODU informe l'assistance de la nécessité de procéder au vote d'une motion technique :

« il est techniquement préférable que chaque syndicat transforme son statut pour parvenir à un syndicat unique plutôt que de fusionner après deux dissolutions simultanées.

La continuité doit prévaloir et ainsi éviter les ruptures de représentation ou des difficultés éventuelles de régularisation comptable.

Par ailleurs, le texte proposé laisse un délai de deux années pendant lesquelles les deux BN réunis pourront affiner les modalités d'organisation qui ne peuvent être mises en place immédiatement, faute de réflexion suffisante ou de connaissance partagée des enjeux.

En particuliers il convient que chacun s'approprie le concept de syndicat de métier.

A la question posée par Bernard DELETANG sur la signifi-



cation du mot « position » de l'article 6 du titre 2, il est répondu qu'il convient d'entendre la « situation professionnelle » (affectation).

Pierre GARREC ne partage pas la satisfaction émise sur le projet de texte statutaire. Il récuse la seule référence à un métier « d'encadrement », notion creuse qui aurait pour objectif de réunir tout le monde dans un corps de « sous-énarques », et les divers corps d'origine ne recouvrent absolument pas les mêmes cultures.

A diverses questions sur la mise en place de sections territoriales ou thématiques, Mathias LAMARQUE apporte les précisions suivantes.

Les sections territoriales existent déjà dans le statut du SNIJSL et leur existence a fait ses preuves en matière d'information de proximité et de participation des adhérents. Pour cela le statut proposé conserve leur existence.

Par contre il a paru utile que la spécificité des métiers de chefs d'établissement et celle de DR soit identifiée au sein de sections thématiques.

Diverses interventions font ressortir la nécessité d'un temps d'appropriation de ce fonctionnement en sections, la dimension variable des équipes régionales impliquant sûrement des modalités à découvrir.

Il est rappelé que si les sections doivent avoir une autonomie de fonctionnement, elles existent comme groupes de réflexion et de travail et ne sauraient représenter le syndicat de manière autonome.

Ainsi sur un thème professionnel, le BN, voire le SG porte toujours la parole du syndicat, la section thématique ayant préalablement « instruit » le dossier en cause. Il ne doit pas y avoir d'émission catégorielle de l'action syndicale. Pour cela l'AG est la seule à pouvoir décider la création d'une section.

Pierre GARREC soutient que le fonctionnement de sections thématiques peut être en contradiction avec le syndicalisme de métiers.

Jean-Marie THEPOT affirme l'intérêt d'un syndicalisme de proximité que doivent faire naître les sections territoriales. Pour cela il convient de mettre de côté des susceptibilités étroitement corporatistes.



L'intitulé (ou le titre) du nouveau syndicat donne lieu à de nombreux échanges. Michel CHAUVEAU, Bernard BRODU et Mathias LAMARQUE, tour à tour, précisent que si ce sujet a été évoqué lors des discussions menées depuis un an avec les collègues du SNIJSL, aucune proposition définitive n'a été retenue. Toutes les propositions améliorant celle qui est actuellement faite (et expliquée) sont les bienvenues et seront étudiées pendant les deux années à venir.

Jean CHRIS demande s'il faut se tourner vers ceux qui pourraient nous rejoindre hors du seul corps des inspecteurs. Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'urgence ; ils pourront le faire qu'en 2008.

Michel CHAUVEAU tient à remercier tous les participants à ce riche débat qui était indispensable avant le vote sur le texte proposé. Il rappelle que le vote inclue la motion technique de « transformation » du SNIJSL vers le nouveau syndicat défini dans le texte présenté.